



Le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** réuni à Paris, les 13, 14 et 15 décembre a procédé à l'examen de la situation générale et de l'état des services à la DGFIP.

## Ça suffit !

Plutôt que de s'attaquer aux causes réelles de la crise, les responsables politiques ont fait le choix de mesures d'austérité faisant financer la réduction de la dette publique par l'ensemble des salariés du public et du privé, se prosternant ainsi devant les marchés financiers.

Ces mesures risquent au contraire de plonger l'ensemble de la zone euro dans la récession, d'aggraver la situation des finances publiques par une réduction mécanique des recettes fiscales et de précipiter ainsi les plus fragiles dans une précarité accrue.

Dans ce cadre, **F.O.-DGFIP** dénonce les dérapages successifs envers les fonctionnaires selon la technique bien connue du bouc émissaire. L'application aux agents de la fonction publique d'une journée de carence en cas d'arrêt maladie au nom d'une pseudo équité et pour « les responsabiliser » en est un triste exemple, tant sur le fond que sur la forme. L'octroi d'un 8<sup>ème</sup> échelon à la catégorie C sur la base de conditions contraires aux règles statutaires d'avancement d'échelon en dit également très long sur le mépris dont font l'objet les fonctionnaires en particulier les plus mal payés.

Dans ce contexte économique dégradé, où les services de la DGFIP vont se trouver en première ligne, les 2 441 suppressions d'emplois annoncées et la réduction du budget de fonctionnement vont encore aggraver la situation plus que tendue des conditions de travail.

Les services de la DGFIP ont déjà atteint depuis bien longtemps le point de rupture, rendant impossible l'exercice normal des missions.

Les objectifs sont néanmoins toujours atteints grâce à la conscience professionnelle des personnels mais au prix fort : perte de repère et de sens du travail, dégradation de leur santé physique et mentale.

Chefs de services déboussolés par des consignes contradictoires, agents isolés face à une charge de travail croissante, relations tendues avec la hiérarchie et entre collègues, services au bord de l'explosion, c'est aujourd'hui la réalité à la DGFIP.

S'ajoutent à cela, des applications informatiques inadaptées et déployées sans discernement, telle CHORUS, exemple le plus manifeste.

**F.O.-DGFIP** dénonce en outre, la fragilisation du rôle du comptable, porteuse de risques pour l'ensemble des agents et des missions, aggravée par les réformes successives de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

Alors que les services se débattent dans les conséquences de la première phase de la fusion, la Cour des Comptes dans un récent rapport vient de tracer les lignes de la seconde phase, faisant des personnels une variable d'ajustement.

L'administration n'ignore plus cette situation, à tel point qu'elle met en place toute une série de dispositifs destinés, paraît-il, à améliorer les conditions de travail ! Cette préoccupation affichée permet d'éviter de cibler les causes réelles du malaise et constitue une « arme de distraction massive » destinée à protéger la responsabilité de l'état employeur au regard de ses obligations légales.

S'agissant des résultats des élections professionnelles, le Conseil Syndical s'est félicité de la représentativité de Force Ouvrière et plus particulièrement de sa première place dans la fonction publique d'état, reconnaissance de son action pour la défense du service public et des agents qui le servent.

C'est pourquoi le Conseil Syndical appelle les agents de la DGFIP à rejoindre massivement le syndicalisme libre et indépendant de **F.O.-DGFIP** afin de préparer une riposte urgente et de grande ampleur à la hauteur des attaques subies par les personnels.

## Maintenant, ça suffit !

Construisons dès à présent le rapport de force nécessaire à la satisfaction immédiate des revendications, à commencer par l'arrêt des suppressions d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.

Paris, le 15 décembre 2011



### BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu